

public & son de trompe, tant à *Verfailles* qu'à *Paris*, les 3. & 5. du présent mois de Mars; le défaut levé au Greffe de la Cour sur lefdites assignations par le Procureur-Général du Roi, le 14. du présent mois de Mars, délivré ledit jour: l'Arrêt du 21. dudit mois de Mars, qui a déclaré la contumace bien & valablement instruite contre ledit *Quidam*, & qui, avant d'en ajuger le profit, a ordonné que les recollemens des témoins en leurs dépositions, vaudront confrontation audit *Quidam* accusé: l'Arrêt du 17. Mars 1757, qui a ordonné que ledit Robert-François Damiens fera de nouveau ouï & interrogé sur aucuns faits résultans du Procès, par-devant les Présidens & Conseillers, Commissaires de la Cour, nommés par l'Arrêt du 18. Janvier 1757, pour l'Interrogatoire fait, communiqué au Procureur-Général du Roi, & vû par la Cour être ordonné ce que de raison; l'Interrogatoire subi en conséquence par ledit Damiens, devant lefdits Commissaires, ledit jour 17. Mars; Arrêt du 18. dudit mois de Mars, qui ordonne que ledit Damiens fera de nouveau ouï & interrogé sur aucuns faits du Procès, & que ledit Damiens sera recollé sur ledit Interrogatoire subi par ledit Damiens le 18 dudit mois devant lefdits Commissaires, le recollement fait devant lefdits Commissaires nommés par les Arrêts des 18. Janvier & 19. Fevrier 1757, dudit Damiens en ses Interrogatoires ledit jour 18 Mars; l'Arrêt du 19. Fevrier 1757, qui donne acte au Procureur-Général du Roi de la plainte qu'il rend des propos énoncés dans sa Requête de plainte, lui permet d'en faire informer, circonstances & dépendances, par-devant les Présidens & Conseillers, Commissaires nommés par l'Arrêt du 18. Janvier 1757, pour l'information faite, communiquée au Procureur-Général du Roi, & vûe par la Cour, être ordonné ce que de raison; l'information faite le 14. du présent mois de Mars, par-devant lefdits Présidens & Commissaires, en exécution dudit Arrêt; les recollemens des témoins en leurs dépositions, faits ledit jour devant lefdits Présidens & Conseillers Commissaires nommés par lefdits Arrêts des 18. Janvier & 19. Fevrier derniers, les confrontations d'iceux faites devant lefdits Commissaires, auxdits *Quentin Ferard*, dit *Condé*, Noël *Selign*,